

NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

53 N° 3 1926

Vie religieuse et piété filiale (1)

Émile JOMBART (s.j.)

p. 201 - 208

<https://www.nrt.be/en/articles/vie-religieuse-et-piete-filiale-1-3219>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

Vie religieuse et piété filiale.

On reproche parfois aux religieux de manquer aux devoirs envers la famille. Certains affectent de s'en scandaliser. Scandale souvent pharisaïque. Tel trouvera tout naturel que son fils se fasse marin, aille vivre aux colonies ou à l'étranger et ne revoie presque jamais ses parents, mais non qu'il se consacre à Dieu. Ceux même qui s'accommodent très bien des lois néfastes sur le divorce ou sur le partage forcé des héritages, tout en contribuant à rendre la famille de plus en plus instable, n'admettent guère qu'une jeune personne quitte ses parents pour s'enfermer dans un cloître et protestent au nom de la piété filiale méconnue. L'Écriture nous dit que « l'homme quittera son père et sa mère pour s'attacher à son conjoint ». Cette loi est généralement admise sans trop de peine pourvu que l'on ne choisisse pas le Christ pour époux.

Nous n'avons pas la naïveté d'espérer convertir les aveugles volontaires ni les esprits complètement faussés. Mais, même parmi de bons catholiques, ne rencontre-t-on pas quelques préjugés contre la vie religieuse? Et en particulier celui-ci, que les religieux, par une sorte de pieux égoïsme, se dispensent bien aisément des devoirs envers leurs proches? Il y aura donc quelque utilité à rappeler certains principes (d'ailleurs, vieux comme l'Évangile) et à en examiner quelques applications.

I. LES PRINCIPES.

Où trouver les principes mieux énoncés que chez S. Thomas? La piété filiale se rattache à la justice, mais n'en vérifie pas strictement la notion, parce que « parentibus non potest secundum aequalitatem compensari quod eis debetur » (1). Nous sommes débiteurs à l'égard d'autres

(1) II^a II^{ae}, q. XC, a. 1.

personnes d'après leur excellence et d'après les bienfaits que nous en avons reçus. La piété a donc pour objet Dieu d'abord ; ensuite « parentes et patria, a quibus et in qua nati et nutriti sumus... In cultu autem parentum includitur cultus omnium consanguineorum, quia etiam consanguinei ex hoc dicuntur, quod ex eisdem parentibus processerunt » (1). Un peu plus loin le saint docteur aborde directement la question qui nous intéresse : « Utrum occasione religionis sint praetermittenda pietatis officia in parentes ». Les vertus, répond-il, ne se contredisent pas. Mais l'acte de n'importe quelle vertu « *debitis circumstantiis limitatur* ». En cas de conflit apparent, l'acte de la vertu la plus importante doit être préféré : « Si ergo cultus parentum abstrahat nos a cultu Dei, iam non esset pietatis parentum insistere cultui contra Deum... Si vero exhibendo debita obsequia parentibus, non abstrahamur a divino cultu, hoc iam pertinebit ad pietatem, et sic non oportebit propter religionem pietatem deserere ». Le tout est donc d'observer la hiérarchie des devoirs : comme nos puissances humaines sont très limitées, nous retrancherons les actes de piété filiale, et ceux-là seulement, qui feraient obstacle à notre piété envers Dieu.

Cette règle est à compléter par une autre, énoncée au même endroit. Il faut distinguer le soin nécessaire des parents, qu'on ne peut leur refuser (par exemple, les secours indispensables s'ils étaient dans le besoin), de marques d'affection supplémentaires dont il est louable de s'abstenir pour suivre Dieu de plus près.

Quelques lignes plus haut, S. Thomas a cité le mot du rude S. Jérôme : « Per calcatum perge patrem, per calcatam perge matrem... », mais nous doutons que la forme un peu barbare en ait beaucoup plu à son âme douce et sereine. Au fond, il semble surpris que le Christ ait poussé la rigueur jusqu'à interdire à un disciple d'ensevelir son père (2). Il recourt aux explications bénignes de S. Jean Chrysostome

(1) II^a II^{ae}, q. CX, a. 1.

(2) S. Luc, IX, 59.

(d'après qui le Maître blâmait moins la sépulture que les longs soucis relatifs au partage des biens) et de S. Cyrille d'Alexandrie (pour qui le jeune homme aurait demandé d'aller assister jusqu'à la mort son vieux père encore en vie).

La doctrine de S. Thomas est celle de l'Évangile et des Pères. Mais son génie, latin et scolastique, ami de la mesure et d'une exactitude rigoureusement scientifique, évite les exagérations verbales où se complaisait le génie oriental et n'est plus gêné par les indigences de la langue hébraïque, peu soucieuse des nuances. A des Galiléens le Christ disait sans trop les étonner : « Qui ne hait son père et sa mère, et son âme encore, ne peut être mon disciple ». Au contraire une telle parole produit de nos jours une très pénible impression sur le jeune homme qui l'entend proférer à son entrée en religion, du moins si un bon commentaire ne vient lui en découvrir le sens légitime. S. Grégoire le Grand s'était posé la question : « Il nous faut rechercher comment on nous ordonne de haïr nos parents et nos proches, et en même temps d'aimer nos ennemis... ». Il répond : « Nous devons observer ces deux préceptes en les comprenant bien : aimer spécialement nos proches, mais en même temps, « les ignorer, les haïr et les fuir en tant qu'ils seraient nos adversaires dans la voie qui mène à Dieu » (1).

En résumé : Dieu d'abord, les parents et les proches ensuite ; s'il y a conflit entre les appels divins et les oppositions de la famille, c'est Dieu que l'on suivra.

S. Hilaire remarque que le précepte : « Honore ton père et ta mère » doit être complété par les paroles du Christ prédisant « le glaive » à ses disciples, les persécutions domestiques que certains auront à soutenir pour lui rester fidèles (2).

Les auteurs ascétiques sont fidèles aux principes traditionnels, si lumineusement formulés par S. Thomas. Mais les moines des premiers siècles, en cette matière comme en d'autres, ont une attitude plus austère. Ils veulent la sépa-

(1) *Homil. 37 in Evang.* — MIGNE, P. L., t. LXXVI, 1275.

(2) *Comm. in Mat., c. X.* — MIGNE, P. L., t. IX, 975.

ration la plus complète et la plus effective de tout ce qui leur rappellerait ce monde pervers dont ils se sont évadés. Sous prétexte de lutte contre la nature et de renoncement à soi-même, il se peut que certains virtuoses de l'ascèse n'aient pas nettement distingué les mauvaises tendances, à combattre résolument, des penchants parfaitement légitimes et qu'il importerait moins de supprimer que de modérer et de surnaturaliser. Par la suite les sentiments s'humanisèrent ; on chercha moins à proscrire les affections de famille qu'à les concilier avec les devoirs envers Dieu. Aujourd'hui, surtout depuis la condamnation du jansénisme, du baïanisme et du quiétisme, les rapports entre la nature et la grâce sont mieux (ou moins mal) connus. Les théologiens modernes se plaisent à dire que « la grâce ne détruit pas la nature, mais la perfectionne et l'élève ». Dès lors l'ascétisme contemporain s'attachera non à arracher du cœur des religieux l'amour pour leurs parents, mais à dépouiller de tels sentiments de tout caractère égoïste, à les préserver de tout excès ou de toute déviation, à les spiritualiser. Nos lecteurs n'attendent pas ici une longue série de documents pour étayer nos impressions. Nous nous bornerons à quelques exemples et citations d'auteurs bien connus.

Dans son ouvrage classique sur « La perfection chrétienne et religieuse », Rodriguez traite « De l'affection déréglée envers les parents ». Il débute par une déclaration très modérée : « Ce n'est point mal fait d'aimer nos parents ; au contraire, il faut, parce que ce sont nos parents, les aimer plus que les autres..., mais il faut qu'un religieux aime moins ses parents parce que la nature l'y porte que parce que Dieu le commande, etc. ». Mais le reste de ce Traité est empreint d'une sévérité que plus d'un de nos jours jugerait excessive. S'étant rappelé le quatrième commandement dans sa première phrase, l'auteur ne songe plus par la suite qu'à mettre le religieux en garde contre toutes les manifestations de sa piété filiale. Ce qu'il trouve de plus dur dans les Pères, surtout dans les Pères du désert, il le transcrit soigneusement, et se complait à l'excès à nous raconter des

traits d'anachorètes, parfois bizarres ou même moins voisins de la vraie vertu chrétienne que d'une sorte d'égoïsme inconscient. Sous l'influence de ces guides, il voudrait proscrire tout rapport du religieux avec sa famille. Le mieux serait qu'il ne reçût jamais d'eux aucune visite ; si elles sont inévitables, le maximum sera une ou deux fois par an, suivant la mesure fixée par S. Éphrem. Supprimer la correspondance serait l'idéal ; s'il est impossible de ne pas recevoir de lettres de ses proches, du moins les brûlera-t-on aussitôt après les avoir parcourues. Le religieux ne se mêle jamais d'aucune affaire de ses parents. S'il est ouvrier apostolique, il ira prêcher partout, sauf chez eux, car « nul n'est prophète dans son pays ».

Peut-être verra-t-on, dans cette rigueur d'un auteur généralement si raisonnable et si justement estimé, le procédé pédagogique ou psychologique bien connu qui pousse le prédicateur (sinon parfois le législateur) à demander beaucoup pour obtenir quelque chose. C'est très vraisemblable, mais, dans l'impossibilité de connaître toutes les circonstances où écrivait le P. Rodriguez, il nous fallait bien juger son texte en lui-même.

Dans des auteurs plus récents, si les principes très généraux sont les mêmes qu'autrefois, l'accent s'est un peu déplacé ! Au lieu d'insister uniquement sur les dangers de l'amour de la famille, on tient à bien affirmer que cet amour reste légitime et même obligatoire : le tout est de le bien comprendre. Ainsi fait le P. Cotel (1), dans une Section intitulée « Du détachement évangélique envers les parents », dont voici la conclusion : « On le voit, ce n'est nullement l'amour des parents que supprime la profession religieuse ; elle veut au contraire le rendre plus vrai, plus pur, plus réel, en écartant l'affection sensuelle qui vient trop souvent l'amoindrir ; et puisque le religieux doit la plénitude de ses affections à Jésus-Christ auquel il s'est entièrement consacré, elle veut qu'il se dépouille de cet amour prétendu des

(1) *Les Principes de la vie religieuse*, pp. 189-195, dans la réédition que j'ai publiée en 1922.

parents qui ne serait que l'amour du monde et l'amour de soi-même, se reportant au milieu du siècle et s'engageant dans les affaires et les intérêts de la terre. L'amour des parents dans le religieux ne se produit donc plus par certains actes incompatibles avec le service parfait qu'il doit à Dieu ; mais cet amour occupe toujours la place que demande la charité bien réglée, à savoir la première place après Dieu ; il est plus solide et plus généreux que celui dont le monde se contente ; et il est surtout plus profitable aux parents, parce qu'il a d'abord en vue leur bien essentiel, celui de leurs âmes ».

L'abbé Marsot(1), tout en mettant en garde contre l'attachement du religieux à sa famille, qui est « une des causes principales de l'infidélité à la vocation », rappelle que « la vocation religieuse ne dispense pas de l'observation du quatrième commandement » et explique comment on l'observe en religion : « N'est-ce pas un honneur, une bénédiction pour une famille que la faveur d'une vocation religieuse ? Les parents savent leur enfant plus près du bon Dieu, plus apte à mériter le ciel ; ils savent que leur enfant continue à les aimer, qu'elle (sic) récite pour eux des prières plus nombreuses et plus ferventes, qu'elle se rend ainsi fort utile à sa famille ».

Mgr Gay(2) s'élève justement contre les auteurs qui prétendent inspirer le détachement des parents en faisant « à la famille une sorte de procès », en n'en montrant systématiquement que les ombres. Il ajoute : « Ne supprimez aucune de vos affections légitimes ; seulement, transformez-les toutes. Vous aimiez vos parents comme on aime sur la terre ; aimez-les désormais comme on aime dans le ciel ». Comme les bienheureux gardent toutes leurs affections légitimes sans être aucunement distraits de la vue et de l'amour de Dieu, car Dieu « n'absorbe rien » mais « prime tout », le religieux doit, tout en gardant une affection spéciale pour ses parents, conserver une pleine indépendance à leur égard,

(1) *Petit traité pratique des vocux et de l'état religieux*, n. 167.

(2) *Vie et vertus chrétiennes*, 1883, II, p. 447-454.

n'avoir de relations avec eux qu'autant que sa règle les lui permet, et bénir ces saintes entraves, utiles même aux parents qui y trouvent l'occasion de participer au sacrifice de leurs enfants et d'épurer leur affection pour eux.

Résumons les enseignements de l'expérience et de la doctrine commune.

Pour un bon nombre de jeunes gens entrant en religion, la sacrifice le plus pénible, parfois même le seul qui compte, est la séparation de la famille. Quitter les biens matériels, s'interdire les plaisirs du corps et la disposition de sa propre vie, on le fait facilement à vingt ans, sous le souffle de la grâce et un peu à l'aide de printanières illusions. Mais bien des cœurs ont saigné à l'heure déchirante des adieux, surtout si quelques larmes ont perlé dans les yeux maternels. Et pourtant il faut faire généreusement ce sacrifice. Conserver un attachement trop sensible pour les parents, s'y complaire, l'entretenir par des souvenirs trop fréquents, trop colorés ou trop tendres, serait ne vivre en religion que par le corps, tandis que l'esprit et le cœur se trouveraient au loin. Ce serait se rendre impossible l'attention dans la prière et l'intimité avec Dieu au cours de la journée, s'exposer à des regrets inutiles, à une foule de préoccupations temporelles, parfois à ne pas persévérer dans sa vocation, comme le montre plus d'un exemple. Ce serait, dans des Ordres apostoliques, se rendre l'obéissance très difficile ou alourdir la charge des supérieurs lorsqu'il s'agirait d'envoyer quelqu'un loin des siens, surtout aux missions étrangères.

Multiplier les relations avec les proches serait souvent introduire dans le cloître l'esprit du monde plutôt que pénétrer le monde de l'esprit du Christ. On comprend donc l'insistance des prédicateurs de retraites, à propos du mystère de Jésus perdu au temple, à rappeler aux religieux la nécessité non seulement de la séparation matérielle mais du détachement intérieur de la famille.

En affaiblissant par amour de Dieu l'amour sensible pour ses parents, facilement entaché d'égoïsme, le religieux aime mieux ses parents, d'un amour plus désintéressé, plus élevé : il cherche non à jouir de leur présence mais à leur obtenir

les biens les plus importants, ceux de la grâce et du ciel. La véritable affection ne fait que gagner à être surnaturalisée. Au reste, toute rigueur qui n'est pas inspirée ou légitimée par le souci de sauvegarder les intérêts de Dieu est à désapprouver.

Sur ces principes très généraux les auteurs ascétiques sont d'accord ; mais on entend, autour du son fondamental unique, des harmoniques très divers et très nuancés, et la spiritualité plus moderne, moins rigide, semble tenir plus de compte en général des divers aspects d'un problème assez complexe.

(A suivre)

JOMBART, E., S. I.